

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 249

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Allègement des cartables. Dotations aux collèges.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de la Planification des collèges et des Aides à la scolarité
123.62**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Le Département des Bouches-du-Rhône a mis en place en 1998 un dispositif destiné à alléger les cartables des jeunes collégiens.

Le principe retenu a été d'attribuer à chaque établissement une dotation financière lui permettant de doubler les collections de manuels scolaires. Ainsi, la procédure mise en place offre la possibilité aux collèges publics qui le souhaitent de doubler cinq manuels dans les classes de sixième (français littérature, français grammaire, LV 1, mathématiques, histoire-géographie), quatre manuels dans les classes de cinquième, quatrième et troisième (à choisir parmi les cinq ci-dessus).

PRESENTATION

Trente trois collèges ont fait une demande de renouvellement de collections du fait de changements de programme, de la création d'une structure ou de classes supplémentaires, ou parce que l'établissement n'a pas bénéficié de subventions les années précédentes.

La dotation, qui peut être attribuée, est présentée dans le tableau en annexe. Elle est calculée sur une base établie à partir de la moitié du nombre de divisions concernées, en tenant compte d'un nombre d'élèves forfaitairement fixé à 28 et du prix moyen d'un ouvrage à 14,00 €

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'après la production d'une copie du devis ou de la facture des ouvrages doublés.

Cette somme pourra être utilisée jusqu'au 31 décembre 2017.

CONSEQUENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable de votre part, le montant correspondant à ces dotations, soit 312 032,00 € sera prélevé sous réserve des crédits mis à disposition au titre de l'année 2017 de l'imputation suivante :

N° de programme	N° opération	Libellé	Imputation	Engagement de CP
10005	1000029	Allègement des cartables - Collège publics	65-221-65738	312 032,00 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et du tableau figurant en annexe et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

ANNEXE

COLLEGES	VILLE	MONTANT DE LA DOTATION
Jas de Bouffan	Aix-en-Provence	4 704,00 €
Mignet	Aix-en-Provence	14 112,00 €
Rocher du Dragon	Aix-en-Provence	12 936,00 €
Saint-Eutrope	Aix-en-Provence	6 664,00 €
Ampère	Arles	13 328,00 €
Vincent Van Gogh	Arles	22 344,00 €
Ubelka	Auriol	15 092,00 €
Georges Brassens	Bouc Bel Air	6 272,00 €
Les Gorguettes	Cassis	3 136,00 €
Simone Veil	Chateaurenard	8 820,00 €
Jean Jaurès	La Ciotat	8 624,00 €
Les Matagots	La Ciotat	9 212,00 €
Font d'Aurumy	Fuveau	11 368,00 €
Elie Coutarel	Istres	10 192,00 €
Louis Pasteur	Istres	10 192,00 €
Georges Brassens	Marignane	7 252,00 €
Chape	Marseille	7 840,00 €
Honoré Daumier	Marseille	12 152,00 €
Grande Bastide	Marseille	5 096,00 €
Vieux Port	Marseille	7 056,00 €
Honoré Daumier	Martigues	6 468,00 €
Henri Wallon	Martigues	5 880,00 €
La Carraire	Miramas	784,00 €
Mont Sauvy	Orgon	9 996,00 €
Jacques Monod	Les Pennes Mirabeau	12 936,00 €
Roger Carcassonne	Pélissanne	8 036,00 €
Louis Philibert	Le Puy Ste-Réparate	6 860,00 €
Commandant Cousteau	Rognac	8 624,00 €

Louis Aragon	Roquevaire	12 936,00 €
Charloun Rieu	Saint-Martin de Crau	8 232,00 €
Jean Bernard	Salon-de-Provence	7 644,00 €
Roquepertuse	Velaux	15 876,00 €
Henri Fabre	Vitrolles	11 368,00 €
		312 032,00 €